DÉCISION DU CONSEIL

du 12 avril 1995

portant nomination d'un membre du Comité des régions

(95/219/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 198 A,

vu la décision 94/65/CE du Conseil, du 26 janvier 1994, portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 1994 au 25 janvier 1998 (1),

vu la décision 95/15/CE du Conseil, du 23 janvier 1995, portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions suite à l'adhésion de la république d'Autriche, de la république de Finlande et du royaume de Suède à l'Union européenne (2),

considérant qu'un siège de membre du Comité est devenu vacant à la suite de la démission de M. Josef Ratzenböck ;

vu la proposition du gouvernement autrichien,

DÉCIDE :

Article unique

M. Josef Pühringer est nommé membre du Comité des régions en remplacement de M. Josef Ratzenböck pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 1998.

Fait à Bruxelles, le 12 avril 1995.

Par le Conseil

Le président

A. JUPPÉ

(1) JO n° L 31 du 4. 2. 1994, p. 29.
(2) JO n° L 25 du 2. 2. 1995, p. 20.